

CONFERENCE DES
DIRECTEURS CANTONAUX DES FINANCES

BE FR TI VD VS NE GE JU

Communiqué de presse

**Les directeurs cantonaux des finances appellent à approuver
la reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation**

L'enjeu de la votation du 8 février 2009 est essentiel pour la Suisse et pour les cantons, tout particulièrement dans le contexte économique actuel. Les directeurs des finances membres de la Conférence sont tous favorables à la reconduction et à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Par sa contribution à la création et au maintien des emplois, l'accord est capital à la préservation des acquis et au développement économique des cantons qui en bénéficient largement. Cette prospérité économique a une incidence immédiate et évidente sur les finances cantonales.

Les membres de la Conférence des directeurs des finances sont donc convaincus que la poursuite de la libre circulation est décisive. Dans une situation économique fragilisée, il importe plus que jamais de resserrer les liens avec nos voisins européens.

Depuis son entrée en vigueur en 2002, la situation économique des cantons a en effet enregistré une croissance continue et les rentrées fiscales ont suivi la même évolution. Notre pays s'est couvert contre les risques éventuels à l'aide de mesures d'accompagnement qui ont fait leurs preuves.

Durant toute cette période, le chômage a connu une baisse notable et les salaires ont globalement évolué de manière positive. Il n'a donc pas été observé de lien de cause à effet entre hausse du chômage et main d'œuvre étrangère, les faits démontrent le contraire. La libre circulation implique, particulièrement par les temps qui viennent, le respect par les entreprises de leur responsabilité sociale.

L'ALCP fait partie d'un ensemble d'accords, son maintien est aussi gage de notre accès à un marché d'exportation. Il est impératif que cet accord soit perpétué et les citoyennes et citoyens sont invités à voter le 8 février prochain en faveur de la reconduction de la libre circulation des personnes et de son extension à la Roumanie et à la Bulgarie.

Un marché du travail ouvert améliore les perspectives de compétitivité des entreprises et assure au pôle économique suisse son attractivité. A l'inverse, un rejet accentuerait gravement le risque de ralentissement de l'activité économique de notre pays avec toutes les incidences négatives sur les budgets des ménages et sur ceux des collectivités publiques que cela entraînerait.

Les accords bilatéraux permettent de gérer de manière efficace les relations avec les pays de l'Union européenne. L'enjeu de la votation est considérable dans la mesure où les relations bilatérales constituent également le cadre qui assure la stabilité, la prospérité et la sécurité qui caractérise notre pays.

Lausanne, le 15 décembre 2008

Renseignements complémentaires: Pascal Broulis, président de la Conférence des directeurs des finances des cantons romands, de Berne et du Tessin (021 316 20 01)